

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité –Fraternité
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ

Arrêté n° 027 / 2022

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

Objet : Autorisation de voirie sur la Commune de CROUY SUR OURCQ Du 30/05/2022 au 31/12/2022

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R.417-10

Vu le Code Pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la requête en date du **30 mai 2022** par laquelle **la société Setec Hydratec** sollicite l'autorisation de procéder à des interventions et des mesures sur l'ensemble des réseaux d'assainissement du territoire communal,

ARRETE

Article 1^{er} : **la société Setec Hydratec et ses partenaires agréés** (cotraitants, sous-traitants) par la collectivité sont autorisés à procéder à des investigations de terrain, sur l'ensemble des réseaux d'assainissement du territoire communal et notamment à procéder à des mesures dans les regards de visite de jour comme de nuit.

Article 2^{ème} : La voie publique ne pourra être occupée que temporairement par stationnement et dépôts d'appareillages.

Les matériels et véhicules seront signalés et devront être éclairés pendant la nuit.

Article 3^{ème} : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4^{ème} :

4.1 - Les prestations seront entreprises à compter du **31 mai 2022** et devront être achevées dans un délai de **7 mois**.

4.2 – Les lieux seront maintenus en bon état concernant la voirie et la propreté. Faute d'exécution de ce délai et sauf reconduction, celle-ci sera réputée retirée.

4.3 – La ville de Crouy Sur Ourcq se réserve le droit d'annuler le présent arrêté en cas de non respect de l'un de ces articles ou en cas de gêne manifeste, cela sans préavis.

Article 4 : copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Chef de Subdivision de la D.D.T., à Monsieur le Responsable Responsable des Services Techniques, au Bureau d'Etudes Setec Hydratec.

A CROUY SUR OURCQ, le 24 mai 2022

Monsieur Victor ETIENNE
Maire de CROUY SUR OURCQ

